

Ligue Ile de France FSGT  
14/16 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex  
Tél : 01 49 42 23 24 - Fax : 01 49 42 23 60  
[lif@fsgt.org](mailto:lif@fsgt.org) - [www.liguefsgt.org](http://www.liguefsgt.org)

# MEMENTO VELO ROUTE ÉDITION 2010

Infos techniques  
Règlements  
Calendriers  
Liste des coureurs catégorie  
Mémento des clubs



  
**FSGT**  
LIGUE ILE DE FRANCE

# Commissions départementales



## OISE – SEINE ET MARNE NORD

### Président

Jean VIGNEZ  
1 rue des Bleuets  
77410 CHARNY

☎ 01 60 01 66 56

### Vice Président

Michel BIAUDE  
3, rue Lafayette  
77120 COULOMMIERS

☎ 01 64 65 25 14

### Secrétaire

Jean Pierre COURTEAUX  
36, résidence de la Marne  
77470 TRILPORT

☎ 01 60 09 24 42

## ESSONNE ET SEINE ET MARNE SUD

### Présidents

Marcel BESNARD  
4, allée de l'Airée – Les Hauts du Parc – 91470 – Limours  
E-mail : [marcel.besnard@orange.fr](mailto:marcel.besnard@orange.fr)

☎ 01 64 91 25 54 Port : 06 25 32 18 40

Jacques BRULARD  
15, rue Henri Sellier – 91700 – Ste Geneviève des Bois

☎ 01 60 16 18 57 Port : 06 11 55 40 14

### Trésorier

Victor MARQUES  
E-mail : [victor.marques@9online.fr](mailto:victor.marques@9online.fr)

### Secrétaires

Christian MELO  
8 rue Pierre Semard – 91270 – Vigneux  
E-mail : [chmelo\\_91@hotmail.com](mailto:chmelo_91@hotmail.com)

☎ 01 69 42 64 45 Port : 06 12 24 06 65

Jean-Philippe MINOTTE  
78 rue Raspail – 91600 – Savigny sur Orge  
E-mail : [jminotte@orange.fr](mailto:jminotte@orange.fr)

☎ 01 69 21 10 10

### Représentants au Collectif Régional

Jean-Philippe MINOTTE  
André LOUVET  
Marcel BESNARD

### Représentant au Collectif National

Marcel BESNARD

Responsables du Bulletin « Vélo Route »

Jean-Philippe MINOTTE

Christian MELO

Marcel BESNARD

**PARIS - HAUTS DE SEINE –YVELINES**

Président

Jean-Marie BONNIN

15,Allée des Glycines

92 500 RUEIL-MALMAISON

Email : [bonnin.jean@numericable.fr](mailto:bonnin.jean@numericable.fr)

☎ 01.47.14.09.84

P 06.08.24.65.71

Vice Président

Jacky LEBARS

11 Rue de Saint Malo

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Email : [jalebars@numericable.fr](mailto:jalebars@numericable.fr)

☎ 01.78.51.60.90

Trésorier

Michel YONNET

16 Avenue Victor Hugo

78 340 LES CLAYES sous BOIS

Email : [michel.yonnet@distec.fr](mailto:michel.yonnet@distec.fr)

☎ 01.34.59.41.80

Secrétaire

Jocelyne lebars

Règlement & Championnat

Alain BREURE

5,Résidence Tournemire

91 940 LES ULIS

[alain.breure@wanadoo.fr](mailto:alain.breure@wanadoo.fr)

☎ 01.69.07.80.20

Représentants au Collectif Régional

Jean-Marie BONNIN

Claude BERAULT (pour la piste)

☎ 09.63.20.23.60

Animateur du Collectif National

Jean-Marie BONNIN

**SEINE SAINT DENIS**

Responsable :

Jacques WOIFFLARD

57 rue de Mesly

94000 Créteil

☎ 06 60 21 10 49

E-mail : [woifflard.jacques@aliceadsl.fr](mailto:woifflard.jacques@aliceadsl.fr)

## Calendrier Route/Piste/VTT 2010



Date	Lieux	Club organisateur	Catégories	Observations	MA - AM	Comm.
<b>Fevrier 2010</b>						
Di 28	Trilport (77)	ASL Varreddes	T C	V.T.T	Matin	60
<b>Mars 2010</b>						
Di 07	Champigny (Le Plateau) (94) Chauconin-Neufmontiers	RSC Champigny UC Brie	123 / 4 & 5 TC	V.T.T	Après-Midi Matin	PHSY 60
Di 14	Civry la Forêt (78)	ECD Houdan	12 / 34 / 5 / C / M	1 <sup>ère</sup> Manche du Challenge	Après-Midi	PHSY
Di 21	La Courneuve (93) Villejust-Plat (91) Chailly en Brie (77)	ES Stains VC Villejust UC Brie	1/2/3/4/5 / C / M 1/2/3/4/5 / C / M TC	V.T.T	Matin Matin Matin	93 91 60
Di 28	Vauhallan (91)	CCIP 91/RL Bièvres			Matin	91
<b>Avril 2010</b>						
Di 04	Châtenay-Malabry (92)	VC Châtenay-Malabry	4 / 5		Matin	92
Lu 05	Marly la Ville (78)	ES Stains	12 / 34 / 5 / C / M	2 <sup>ème</sup> Manche du Challenge	Journée	93
Di 11	Paris-Orléans (Champlan et Le Marais)(91-45) Limours (91)	COM Bagneux /US Métro Comm.91/77 Sud	12 / 345	Rando V.T.T	Matin	PHSY 91
Sa 17	Vincennes (94)	US Métro	T C M/C	Piste	Après-Midi	PHSY
Di 18	Trappes-Trappes (78) Buc (78)	VC Trappes CCIP 91	TC	Ville a Ville	Matin Matin	78 91
Di 25	Villejust Côte (91) Saulchery (02)	VC Villejust UC de la Brie	1/2/3/4/5 / C / M T C - M C	V.T.T	Matin Matin	91 60
<b>Mai 2010</b>						
Di 02	Villebon (ZI Coutaboef) (91)	VC Villebon	1/2/3/4/5 / C / M		Matin	91
Di 09	Guyancourt (78)	VC Guyancourt	123 / 45 / C		Après-Midi	PHSY
Je 13	Tour Cycl. International de l'Est-Parisien	Comm. 93	1/2/3/4/5 / C / M		Après-Midi	93
Sa 15	Tour Cycl. International de l'Est-Parisien	Comm. 93	1/2/3/4/5 / C		Après-Midi	93
Di 16	Tour Cycl. International de l'Est-Parisien Saint Sulpice de Favières (91)	Comm. 93 UC Longumelloise	1/2/3/4/5 / C / M 1/2/3/4/5 / C / M		Journée Matin	93 91
Di 23	Mespuits (91) Maule (78) Blanc Mesnil (93)	UVSGB/ECM/Com 91. Comm. PHSY Comm. 93	Cat. D'âges Cat. D'âges Cat. D'âges	Championnats de l'Essonne Championnats PHSY-VO Championnats du 93 Plus critérium 4 et 5 le matin	Matin Matin	91 PHSY
Lu 24	Guernes (78)	CC Loups de Limay	1/2/3/4/5 / C / M		Matin	78
Me 26	Bondoufle 91	VCASCB			Nocturne	91
Sa 29 Di 30	La Sud Yvelines (Poigny la Forêt Rambouillet & Poigny la Forêt) (78)	USP Rambouillet Cyclisme	Par Equipe de 5	Clm ind. puis ville à ville CLM équipe + Circuit	Journée	78
Di 30	Nogent l'Artaud (02) Ouestreville (91)	UC de la Brie UVSGB/ECM/VCD	12 / 345 / M C 1/2/3/4/5 / C / M		Matin Matin	60 91
<b>Juin 2010</b>						
Ma 01	Bagneux (92)	COM Bagneux	3/4/5		Nocturne	PHSY
SA 05	Aulnay (93)	Le Proença Cycliste	TC M/C	Piste	Après-Midi	93
Di 06	Clamart ZI (92) Vaux le Pénil (77)	CSM Clamart US Ris-Orangis	12 / 3/4/5 / C / M+EC 1/2/3/4/5 / C / M		Journée	PHSY 91
Ma 08	Châtenay-Malabry (92)	VC Châtenay-Malabry	TC		Nocturne	92
Je 10	Villejust (91)	VC Villejust	3/4/5		Nocturne	91
Ve 11	Egly (91)	UC Longumelloise	TC		Nocturne	91
Di 13	???????	Propo Comm. PHSY	Cat. d'âges	Championnat Régional	Journée	93
Je 17	Ste Geneviève des Bois (91)	UV Ste Geneviève Bois	TC		Nocturne	91

Di 20	St-Léger en Yvelines (78) St Souplets (77)	USP Rambouillet Cyclis ES Stains	1/2/3/4/5 / C / M 1/2/3/4/5 / C / M		Journée Journée	78 93
Ve 25	Mitainville (78)	UC Gambais	1/2/3 & 4/5		Nocturne	78
Di 27	Trappes (ZI) (78) Varreddes (77)	VC Trappes ASL Varreddes	1/2/3/4/5 / C / M T C - M C	V.T.T	Matin Matin	PHSY 60
<b>Juillet 2010</b>						
Sa 03	Vincennes (94)	UC Gambais	TC M/C	Piste	Après-Midi	PHSY
Di 04	Le Perray en Yvelines (78)	USP Rambouillet Cyclis	1/2/3/4/5 / C / M		Matin	PHSY
Sa 10 Di 11	SAURET -BESSEVRE (63)	Comité Puy de Dôme		<b>Championnat Fédéral Route</b>	Journée	63
Lu 12	SAURET -BESSEVRE (63)	Comité Puy de Dôme		<b>Championnat Fédéral CLM</b>	Matin	63
Ma 13	Bievres (91)	CC Igny Palaiseau			Nocturne	91
Me 14	Châtenay-Malabry (92)	VC Châtenay-Malabry			Matin	92
Sa 17 Di 18	SAURET -BESSEVRE (63)	Comité Puy de Dôme		<b>Championnat Fédéral VTT</b>	Journée	63
Di 18	Gambais (78)	UC Gambais	123 - 45 +C/M		Après-midi	PHSY
Di 25	La Hauteville (78)	VC Châtenay-Malabry	123 / 45 / C / M		Matin	92
<b>Août 2010</b>						
Di 08	Le Perray en Yvelines (78)	VC Châtenay-Malabry	123 / 45 / C / M		Matin	92
Di 29	Stains (93)	ES Stains	TC		Après-Midi	93
<b>Septembre 2010</b>						
SA 04	Aulnay (93)	Commission 93	TC M/C	Piste	Après-Midi	93
Di 05	Brégy (60)	VC Clichy sous Bois	1/2/3/4/5 / C / M		Matin	93
Ve 10	Monthéry (91)	VC Villejust	TC		Nocturne	91
Di 12	Trappes (ZI) (78)	VC Trappes	1/2/3 & 4/5 C / M		Matin	PHSY
Di 19	Buno-Bonnevaux (91) Charny(77)	EC Juvisy-Viry UC de la Brie	12 / 34 / 5 / C / M T C - M C	<b>3ème Manche du Challenge</b> V.T.T	Matin Matin	91 60
Di 26	Fontenay les Briis /Forges (91)	US Métro-Transports	1/2/3 & 4/5	Le Gladiateur & le Lévêque	Matin	PHSY
<b>Octobre 2009</b>						
Di 10				Début saison cyclo-cross		
Di 17	Nanteuil les Meaux (77)	UC de la Brie	T C - M C	V.T.T	Matin	60

# REGLEMENT REGIONAL

## Article 01 : AFFILIATION

Tout Club désirant participer aux activités Vélo organisées par la FSGT doit être affilié au siège du Comité Départemental de la F.S.G.T d'appartenance à son siège.

## Article 02 : CALENDRIER

Chaque année, il est établi un calendrier régional officiel de cyclo-cross, de courses sur route d'épreuves sur Piste et de VTT. Le calendrier Régional Officiel est constitué des épreuves reconnues par le CRAV soit en début de saison, soit en cours de saison.

Aucune épreuve ne pourra être inscrite au calendrier officiel le jour du déroulement d'une manche du challenge estival et d'un championnat Régional. De même que le jour d'une épreuve protégée, il ne pourra être organisé d'autres courses de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie.

Tout organisateur souhaitant voir ses épreuves figurer au calendrier régional officiel s'engage à :

1. Respecter le règlement régional correspondant
2. Demander une inscription à travers des formulaires officiels
3. Transmettre son annonce d'épreuves à sa commission départementale pour publication dans le bulletin régional au moins 1 mois avant son déroulement
4. Transmettre à sa commission départementale les feuilles d'engagements et les classements complétés des abandons, la commission doit les transmettre au CRAV sous quinzaine après le déroulement de l'épreuve.

Les demandes d'inscription devront être validées par les commissions départementales et interdépartementales qui seront le garant du respect par les organisateurs des dispositions du présent règlement.

Seules les épreuves inscrites au calendrier officiel pourront bénéficier des services du bulletin régional BICYCLE INFO.

## Article 03 : LICENCES

Les courses figurant au calendrier officiel régional sont réservées aux licenciés F.S.G. T.

Elles pourront toutefois être ouvertes, sur invitation de l'organisateur, à des licenciés d'autres fédérations, dans la limite de 50 % maximum de l'effectif de la course.

L'organisateur devra obligatoirement délivrer une Carte initiative Populaire FSGT aux coureurs « invités », ainsi qu'aux participants occasionnels (ces derniers devant impérativement présenter un certificat médical d'aptitude à la compétition Cycliste de moins de 3 mois).

Un coureur non licencié FSGT ne pourra participer à plus de 3 courses inscrites au calendrier officiel. Cette possibilité exclut la participation aux championnats et courses réservées.

La licence ou la carte temporaire devra être déposée au moment de la prise des dossards. Elle sera restituée contre remise du dossard.

## Article 04 : CATEGORIES

Lors du renouvellement d'une licence d'un coureur également affilié à la FFC, l'article 4-B-3 qui détermine la catégorie FSGT en fonction du nombre de points FFC au 31/12 de l'année écoulée, sera appliqué.

A -Les coureurs sont répartis dans les catégories suivantes :

FEMININES	17 ans et plus	FEMININES ou CATEGORISEES
MOUSTIQUES	05 - 06 ans dans l'année	MOUSTIQUES
POUSSINS	07 - 08 ans dans l'année	POUSSINS
PUPILLES	09 - 10 ans dans l'année	PUPILLES
BENJAMINS	11 - 12 ans dans l'année	BENJAMINS
MINIMES	13 - 14 ans dans l'année	MINIMES
CADETS	15 - 16 ans dans l'année	CADETS
JUNIORS ESPOIRS SENIORS VETERANS SUPER VETERANS ANCIENS	17 et 18 ans dans l'année 19 à 22 ans dans l'année de 23 à 39 ans dans l'année de 40 à 49 ans dans l'année de 50 à 59 ans dans l'année 60 ans et plus	5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup> - 2 <sup>ème</sup> 1 <sup>ère</sup>

B -Admission des nouveaux

1. Licenciés n'ayant jamais couru ou n'ayant plus couru dans aucune des trois fédérations depuis plus de 10 ans.

JUNIORS - ESPOIRS - SENIORS - VETERANS	4 <sup>ème</sup>
SUPER-VETERANS - ANCIENS	5 <sup>ème</sup>

2. Licenciés ayant connu une interruption de pratique FSGT de :

Sauf les cas relevant du point 3

- × 1 ou 2 ans ; ils seront reclassés dans la catégorie figurant sur leur dernière licence,
- × 3 à 10 ans ils seront classés en 3<sup>ème</sup> catégorie, sauf si la catégorie figurant sur leur dernière licence FSGT est inférieure dans ce cas ils retrouveront la catégorie de leur dernière licence.

3. Licenciés FSGT venant d'une autre Fédération.

### CYCLOSPORTIFS UFOLEP

FEMININES -MINIMES - CADETS 1 et 2	dans leur catégorie
JUNIORS - ESPOIRS - SENIORS - VETERANS - SUPER-VETERANS -ANCIENS	CORRESPONDANCE GS en 4 <sup>ème</sup> , 3 en 3 <sup>ème</sup> , 2 <sup>ème</sup> en 2 <sup>ème</sup> , 1 <sup>ère</sup> en 1 <sup>ère</sup>

## COUREURS FFC

FEMININES -MINIMES - CADETS 1 et 2	dans leur catégorie		
JUNIORS : . classés 2 ou 3 <sup>ème</sup> caté FFC, voir ci-dessous ; . autres Juniors : en 3ème caté FSGT			
	Caté FFC	Nombre de points FFC au 31/12	Caté FSGT
ESPOIRS - SENIORS - VETERANS - SUPER-VETERANS - ANCIENS	2 ou 3	de 50 à moins de 200 points	1ère
	3 D1	de 10 à moins de 50 points 30 points et plus	2ème
	3 D1 D2 D3	de moins de 10 points de moins de 30 points 30 points et plus de plus de 60 points	3ème
	D2 D3 D4	de moins de 30 points de moins de 60 points de plus de 60 points	4ème
	D4	de moins de 60 points	5 <sup>ème</sup>

#### 4. Praticants F .S.G. T. extérieurs Ile de France...

Tout coureur extérieur à la région, possédant une licence F.S.G.T. revêtue du timbre "VELO" de l'année peut participer aux épreuves organisées en ILE de France de la manière suivante :

a) Il existe des catégories de valeur ...**APPLIQUER LA CORRESPONDANCE** .avec possibilité de surclassement d'une catégorie si, dans le Comité d'appartenance du coureur, il n'existe pas de 1<sup>ère</sup> catégorie

b) Il n'existe pas de catégories de valeur... **LE COUREUR SERA CLASSE en 1ere catégorie.**

#### 5. Licencié n'ayant pas de qualification VELO ROUTE...

Il est catégorisé selon l'alinéa B1 du présent article

Il peut participer à toute course dès l'instant où il répond aux dispositions légales en matière de certificat médical.

\* Tout licencié occasionnel montera dans la catégorie supérieure dès sa première victoire.

### Article 05 : CHANGEMENT de CATEGORIE

☞ Passage en catégorie supérieure.

Lors de sa prise de licence un coureur peut être changé de catégorie sur la base de ses classements FFC au 31 décembre de l'année précédente (article 4-B-3).

Sauf cas particulier, il résulte de l'application « mécanique » des dispositions qui suivent : il est de la responsabilité de chaque Commission Départementale de modifier dans les plus brefs délais la catégorie de ses ressortissants. Toutefois une Commission Régionale de régulation est mise en place pour examiner les cas particuliers.

Chaque membre de cette Commission Régionale peut interpellier les autres dès l'instant où il constate une anomalie dans l'application du règlement commun ou un cas particulier nécessitant une décision collégiale.

**La montée en catégorie supérieure s'effectue selon les dispositions suivantes :**

**\* Courses FSGT**

(concernant course en ligne -en circuit - classement général course à étapes ainsi que les victoires d'étapes et sauf les courses Contre La Montre).

- Montée immédiate à la deuxième victoire (scratch)
- Montée à la mi-saison d'un certain nombre de coureurs ayant obtenu une victoire ou un bouquet (défini par le CRAV) sur la base de classements établis par catégories de l'ouverture de la saison au Championnat Régional.
- Montée en fin de saison d'un certain nombre de coureurs (défini par le CRAV) sur la base de classements établis par catégories sur l'ensemble de la saison.

Ces classements seront établis (hors courses disputées par catégories d'âges) par attribution de points aux cinq premiers de chaque catégorie (8, 5, 3, 2 et 1 points). Ces points seront coefficientés en fonction du nombre de coureurs classés dans la catégorie concernée (ce nombre inclura les participants de la catégorie inférieure, si les deux catégories sont regroupées) : coefficient 0,8 pour moins de 10 classés, coefficient 1 de 10 à 15 classés, coefficient 1,2 de 16 à 20 classés et coefficient 1,4 au delà de 21 classés.

*Exemple : une place de 3<sup>ème</sup> dans une épreuve où il y a 18 classés (donc tranche de 16/20 classés) = 3 points x 1,2 = 3,6 pts.*

**IMPORTANT** Un coureur de catégorie inférieure classé parmi les cinq premiers de la catégorie supérieure marque non seulement les points du classement de sa catégorie mais aussi ceux correspondant à son classement dans la catégorie supérieure.

En fin de périodes : classement établi sur la base du total des points acquis divisé par un coefficient prenant en compte la participation : 1 course disputée : coefficient 1 ; 2 courses disputées : coefficient 1,2 ; 3 courses disputées : coefficient 1,4 et ainsi de suite (ex : 12 courses disputées : coefficient 4).

- \* Dans le cadre d'une épreuve à étapes, la montée effective se fera à l'issue du classement général final. La montée s'effectuera soit sur une victoire d'étape, soit sur la victoire au classement général final, dès l'instant où il y aura au moins 20 coureurs classés au classement Général.**

**\* Courses FFC et UFOLEP**

Une victoire dans ces fédérations a la même valeur qu'une victoire FSGT et peut entraîner une montée immédiate si elle constitue la deuxième victoire du coureur concerné. Cependant une victoire en D3 ou en GS Ufolep ne peut entraîner, au maximum, qu'une montée en 3<sup>ème</sup> catégorie ; une victoire en D2 : au maximum en 2<sup>ème</sup> catégorie.

- × Tout coureur freinant volontairement ou s'arrêtant sans incidents à l'approche de la ligne d'arrivée se verra automatiquement monter dans la catégorie supérieure-
- × En cas de supériorité manifeste d'un coureur, celui-ci passera en catégorie supérieure en montée accélérée sur avis de la commission de régulation.

#### **B -Passage en catégorie inférieure**

Les demandes de descente doivent être formulées **PAR ECRIT** par le Responsable du Club, auprès de sa commission départementale, que ce soit en cours de saison ou à l'intersaison.

Pour que les demandes faites en cours de saison soient acceptées, le coureur doit avoir participé au minimum à **CINQ COURSES** pour un ancien licencié ou à **TROIS COURSES** pour un nouveau licencié et avoir éprouvé des difficultés à suivre les courses de sa catégorie.

Le coureur dont la descente aura été acceptée sera remonté d'office s'il termine une fois dans les cinq premiers d'un scratch durant l'une des cinq courses suivantes.

Dans le cas de passage en catégorie inférieure, le changement est effectif dès l'avis favorable de sa commission.

### **Article 06: ORGANISATION des COURSES en GROUPE**

En cas de plusieurs courses dans le même tour, le peloton ou le coureur rejoint devra obligatoirement se laisser doubler et ne devra pas participer à la progression du peloton doublant sous peine de sanction.

En cas de course en circuit de moins de 2 kms, le coureur victime d'une crevaison ou d'un incident mécanique constaté bénéficie d'un tour rendu (sur la ligne), à l'exception des cinq derniers tours.

En cas d'effectif insuffisant l'organisateur à la possibilité de procéder au regroupement de plusieurs catégories.

**B) A chaque épreuve organisée par un Club, il est conseillé à l'organisateur de se faire assister de deux Commissaires, chargés de contrôler le bon déroulement des épreuves, à savoir:**

- Vérifier les opérations de remise des dossards,
- Contrôler la validité des licences,
- Vérifier le braquet des jeunes,
- Assister à l'élaboration des classements et les officialiser.

Les Commissaires rendront compte à la Commission dont ils dépendent des incidents éventuels et des imperfections constatées, en remplissant et signant l'imprimé réservé à cet effet.

\* Distances préconisées

En fonction de la période à l'intérieur de la saison et/ou du profil du parcours, l'organisateur peut moduler les distances.

<u>Courses classiques</u>		<u>Championnat régional</u>		<u>Contre la montre y compris le championnat régional</u>	
Catégorie 1	100 km	MINIMÉS	30 km	INDIVIDUEL	20 km
Catégorie 2	80 km	CADETS	60 km	EQUIPES DE 2	20 km
Catégorie 3	70 km	JUNIORS	80 km	EQUIPES DE 4	40 km
Catégorie 4 et 5	60 km	ESPOIRS	90 km	JEUNES	20 km
Catégorie ANCIENS	50 km	SENIORS	100 km		
Catégorie SUPER VETERANS	60 km	VETERANS	80 km		
Catégorie VETERANS	70 km	SUPER VETERANS	70 km		
Catégorie FEMININES	50 km	ANCIENS	60 km		
Catégorie CADETS		FEMININES	50 km		
jusqu'à fin Mai	40 km	ADULTES			
au delà de fin Mai	50-60 km				
Catégorie MINIMES					
jusqu'à fin Mai	30 km				
au delà de fin Mai	40-50 km				

**D) Changement de matériel**

Dans toutes les courses organisées en Ile de France,

- \* le changement de roues est autorisé,
- \* le changement de vélo est autorisé sur route et lors des CLM.

**Article 07 : ORGANISATION des COURSES contre la MONTRE**

**A - Toutes les catégories y participent.**

Tous les types de bicyclettes sont admis, à condition qu'elles soient mues par la force musculaire.

**B - Contre la montre individuelle et par équipes**

Les dispositions suivantes seront appliquées :

- \* Voitures suiveuses autorisées avec un Commissaire d'un autre Club,
- \* Voitures et motos ouvrees interdites,
- \* Changement de roues autorisé sur tout le circuit,
- \* Par équipe, le temps sera pris sur le 3<sup>ème</sup> coureur pour une équipe de 4 et le 2<sup>ème</sup> pour une équipe de 2 coureurs,
- \* Le coureur ou l'équipe doublé(e) ne devra, en aucune façon, prendre le sillage du (ou des) concurrent(s) venant de dépasser.

**C - Dans tous les cas, l'organisateur devra prévoir la surveillance du circuit afin de pouvoir relever facilement les infractions.**

## **Article 08 : LIMITATION des COURSES**

- \* Les Minimes et Cadets des 2 sexes ne seront admis à courir qu'une seule fois par week-end. Les périodes seront arrêtées au début de chaque saison.
- \* Dans le cas d'un jour férié accolé à 1 dimanche, ils ne pourront courir qu'une seule fois durant ces 2 jours consécutifs.
- \* Toute épreuve de « non licenciés » est interdite aux licenciés FSGT.

## **Article 09 : REGLEMENT TECHNIQUE**

- \* Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve et devra porter la norme "C.E".
- \* Les braquets maximum autorisés seront de
  - \* 6,14 mètres pour les MINIMES
  - \* 7,47 mètres pour les CADETS.
  - \* 5,60 mètres pour: école Vélo, Pupilles, Poussins, Moustiques.
- \* Les boyaux devront être parfaitement collés.
- \* Les embouts de guidons devront être obturés.

## **Article 10 : SECURITE**

### **A -Organisateurs**

Ils devront protéger tous les points dangereux des circuits.

L'arrivée devra être protégée :

- \* soit par des barrières ou des cordages,
- \* dans tous les cas les Commissaires de course sont chargés de faire respecter l'ordre.

La protection de la course sera assurée par une voiture ouvreuse. Cette obligation disparaît dans le cas d'un circuit inférieur à 1,5 kilomètre.

L'organisateur d'une course doit limiter à cinq le nombre de véhicules motorisés sur le parcours, en circuit fermé.

La mise en place de secours de première urgence est obligatoire.

Toute épreuve devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préfectorale.

Chaque signaleur devra être en possession des arrêtés municipaux et préfectoraux, ainsi que de la raquette.

### **B -Coureurs**

- Il est interdit de lâcher son guidon lors d'un sprint.
- Tout coureur quittant son casque pendant la course sera déclassé et pénalisé.
- Tout coureur ayant terminé la course devra dégager la LIGNE D'ARRIVEE.

## Article 11 : TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque coureur doit porter le maillot de son Club, dont les couleurs sont déposées à la Commission Départementale. Toute autre situation devra être signalée à l'organisateur avant le départ. .

Tout Champion doit porter son maillot distinctif.

## Article 12 : ENGAGEMENTS

A- Ils sont reçus par l'organisateur, dans la mesure du possible, quatre jours avant la date de la course. Les engagements sont transmis par les Responsables de Clubs en une seule fois, accompagnés du montant total des engagements: le montant de l'engagement peut être réglé sur place, avec surcoût, sauf, si le nombre d'engagés du club est égal ou inférieur à trois, dans ce cas le responsable de club se devra de le régler sur place.

Dans le cas où le montant des engagements supérieur à trois ne serait pas joint au formulaire réservé à cet effet, les coureurs seront considérés comme étant engagés au départ et devront acquitter le montant prévu dans ce cas.

Tout engagement reçu hors des délais est considéré comme engagement au départ, le cachet de la poste faisant foi.

Tout coureur inscrit volontairement ou involontairement dans une catégorie inférieure à la sienne et y participant sera disqualifié.

B - Le montant des engagements est fixé comme suit :

	Courses de Clubs				Championnats	
	FSGT		Autres Fédé.			
	Avance	Sur place	Avance	Sur place		
Adultes (h-f)	4 €	5 €	8 €	9 €	Route	5 €
Minimes, cadets	3 €	4 €	7 €	8 €	Contre la montre Individuel	5 €
Grandes Epreuves, Ville à Ville	Maxi 8,5 €				Contre la montre Equipes de 2	9 €
Ecoles de vélo	Gratuit		2,5 €	2,5 €	Contre la montre Equipes de 4	16,50 €
Manche du challenge Régional (*)	5 €	6 €			Piste	4 €
- Adultes (h-f)	4 €	5 €				
- Minimes, cadets						

(\*) 1 euro par engagé est à reversé au CRAV par l'organisateur dans le cas ou la manche du challenge n'est pas un championnat.

### C - Dispositions complémentaires

Chaque commission départementale fixe une éventuelle répartition des droits d'engagement, entre les clubs organisateurs et la commission.

Tout organisateur d'une manche du challenge reversera au CRAV 1 € par coureur engagé

### Article 13 : RECOMPENSES

- ① Dans les épreuves regroupant plusieurs catégories de valeur, l'organisateur devra prévoir, en plus de celui du scratch, un bouquet pour le premier de chaque catégorie de valeurs, excepté pour les étapes de courses à étapes.
- ② Les récompenses sous forme d'argent sont formellement interdites. Les gerbes, coupes, médailles et autres lots de faible valeur sont seuls autorisés.  
La remise de boissons alcoolisées en guise de récompense est interdite pour les MINIMES et CADETS.
- ③ Les prix d'équipes sont attribués sur trois coureurs (2 coureurs en Minimes/féminines et Cadets). En cas d'égalité: au bénéfice de la meilleure place.

Les modalités d'attribution de l'ensemble des prix d'équipes et challenges seront annoncées dans la déclaration d'épreuve publiée dans BICYCLE INFO ou, à défaut, au plus tard au départ de chaque course et par voie d'affichage.

### Article 14 : RECLAMATIONS

- ① Elles pourront être adressées, le jour même de la course, soit par un coureur avec l'aval de ses dirigeants, soit par un dirigeant de Club, au commissaire départemental exclusivement par écrit.
- ② Les réclamations ainsi formulées, visées par le Commissaire départemental, seront transmises au Secrétaire de la Commission. Une réclamation non confirmée par écrit sera déclarée irrecevable.
- ③ Les réclamations seront étudiées par la Commission Départementale à laquelle le club organisateur est rattaché. Elle demandera toutes justifications et preuves jugées utiles avant de se prononcer. Dans le cas de contestation concernant la décision de la Commission Départementale, l'intéressé dispose d'un délai de 15 jours pour saisir :
  - \* la commission des conflits du comité départemental correspondant si l'intéressé est licencié à ce comité.
  - \* Le CRAV si l'intéressé est licencié dans tout autre comité que celui où s'est déroulé l'incident

### Article 15 : QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS FEDERAUX

Le CRAV se conformera aux règlements concernant l'organisation des CHAMPIONNATS FEDERAUX. Pour pouvoir être qualifié pour le championnat fédéral sur route, il faudra avoir participé à au moins 6 épreuves inscrites au calendrier régional officiel (4 pour les minimes, cadets, féminines) entre le 1<sup>er</sup> mars et la date limite des engagements dont obligatoirement le Championnat Régional sur Route.

Les demandes de qualification doivent être établies par la commission départementale ou inter-départementale et transmises au CRAV 1 MOIS AVANT LA DATE DU CHAMPIONNAT.  
Le CRAV validera les demandes et les transmettra au CNAV

### **Article 16 : DOPAGE**

Dans le cadre du calendrier régional officiel, la FSGT se réserve le droit de solliciter un contrôle médical au terme des courses se déroulant en Ile de France. Le Ministère public ou l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) peut décider de lui-même d'effectuer un tel contrôle. Les prélèvements auront pour but de rechercher des produits dopants tels que définis par la législation en vigueur.

### **Article 17 : SANCTIONS**

Cet article n'a d'autre but que de préserver le bon esprit qui fait la force de notre discipline. La liste des sanctions ci-dessous ne veut avant tout qu'être d'un effet dissuasif.

L'application de ces sanctions viendra en tout dernier ressort, après épuisement de tous les moyens amiables.

Toute sanction devra obligatoirement être prise par une commission départementale des conflits à laquelle le coureur concerné aura dûment été convoqué.

Tout appel à des sanctions prises par une commission des conflits sera examiné dans les mêmes conditions, par une commission d'appel.

Un appel pourra être formulé soit par la personne sanctionnée, soit par la personne ou l'organisme victime de l'acte ayant donné lieu à la sanction.

Toute suspension prend effet à la 1ère épreuve officielle qui suit la prise de sanction.

Toute sanction prend effet à compter de la date de la première épreuve inscrite au calendrier officiel, suivant le moment de la prise de sanction.

#### **A -Une course de suspension**

**Pour les fautes suivantes :**

- \* fraude sur la catégorie de valeur,
- \* incorrections envers les organisateurs et représentants de la Commission,
- \* comportement anti-sportif pendant le déroulement d'une épreuve (abri derrière une voiture, tricherie de toute sorte, etc...), gêne dans le déroulement d'une épreuve (stationnement des voitures, coureur sur la ligne d'arrivée, etc...).

#### **B -Deux courses de suspension**

**Pour les fautes suivantes :**

- \* insultes caractérisées envers les organisateurs, les représentants de la Commission et les Responsables de Club,
- \* faute grave ayant entraîné la chute d'un ou plusieurs coureur(s),
- \* récidive concernant les fautes du paragraphe A.

### **C -Un mois de suspension**

Pour les fautes suivantes :

- \* récidive concernant les fautes du paragraphe B.

### **D -Deux mois de suspension**

Pour les fautes suivantes :

- \* faute grave volontaire pendant le déroulement d'une épreuve, ayant entraîné ou non la chute d'un ou plusieurs coureur (s),
- \* récidive concernant les fautes du paragraphe C.

### **E -Six mois de suspension**

Pour les fautes suivantes:

- \* voie de fait sur un coureur, un organisateur, un Membre de la Commission, un Président de Club, pendant ou après la course.

### **F -Un an de suspension**

Pour les fautes suivantes :

- \* accusations verbales ou écrites mettant en cause :
  - l'organisation ou le déroulement d'une course,
  - la moralité ou l'honnêteté de coureurs ou de dirigeants sans apporter les preuves nécessaires et irréfutables.Si les accusations sans preuve émanent d'un Membre de la Commission, ce dernier sera exclu de la Commission. L'exclusion de la Commission et l'année de suspension sont cumulées s'il s'agit d'un dirigeant ayant la qualité de coureur.
- \* fausses déclarations sur le passé d'un coureur.

### **G -Demande de radiation de la F.S.G.T.**

Pour les fautes suivantes :

- \* récidive dans le cas de faute grave volontaire (paragraphe D),
- \* récidive dans le cas de voie de fait (paragraphe E),
- \* récidive dans le cas d'atteinte à la moralité ou l'honnêteté (paragraphe F),
- \* résultats positifs dans le cas de contrôle antidopage.

### **H -Toute sanction entraînera le déclassement d'un coureur**

Tout coureur sanctionné devra remettre sa licence au Secrétaire de la Commission.

Tout coureur ayant été sanctionné d'au moins deux courses de suspension (paragraphe B et suivants) se verra interdire sa participation aux Championnats Départementaux. Régionaux et Fédéraux (individuels et par équipes) organisés dans l'année qui suit sa sanction.

## I - Commission de discipline

A chaque réclamation écrite -lors de la réunion mensuelle plénière -cinq Clubs seront tirés au sort ; chaque Club désignera une personne pour le représenter et ces cinq personnes devront délibérer à huis clos sur la réclamation et la sanction à prendre.

### **Article 18: MUTATIONS**

Tout coureur désirant changer de Club ou de Fédération est tenu de présenter une demande de mutation. L'imprimé de demande de mutation est disponible au siège du Comité Départemental au tarif en vigueur dans celui ci.

Il n'existe pas de période de mutations, toutefois :

- \* il n'est pas possible de muter plus d'une fois par saison sportive (entre le 1er Janvier et le 31 Décembre d'une même année) sauf cas exceptionnel.
- \* **Il est vivement recommandé de muter dans la période située entre le 1er Novembre et le 28 Février de la saison Route.**

Les formulaires de mutation devront être numérotés par les commissions.

La demande est établie par le coureur qui désire quitter son club ou sa Fédération. Cette demande est signée du Président du Club quitté, qui donne son avis favorable ou défavorable (dans le cas d'avis défavorable, les motifs doivent être clairement signalés) .Le Président du Club quitté transmet cette demande à la Commission qui donne son avis favorable ou défavorables mêmes règles que pour un club).

**RECOMMANDATION** -la demande ainsi complétée sera conservée par le Secrétaire de la Commission dans le cas d'une mutation interne. Elle sera transmise à l'intéressé dans le cas de changement de Comité ou de Fédération.

### **Article 19 : CHALLENGE ESTIVAL**

#### **A- Organisation**

Il est organisé annuellement un **challenge individuel** et un **challenge inter-clubs**. Le nombre d'épreuves figurant dans chacun d'eux est fixé chaque saison.

Il est souhaité qu'au moins une course du challenge soit organisée dans chaque comité.

Aucune autre épreuve ne pourra être inscrite au calendrier régional officiel le jour d'une course du challenge.

Chaque manche du challenge se déroulant sous la forme de « course en ligne » devra obligatoirement comporter l'organisation de 5 courses

- 1 course des 1ère et 2ème catégories
- 1 course des 3ème et 4ème catégories,
- 1 course des 5ème catégorie,
- 1 course cadets,
- 1 course minimes et féminines.

La victoire lors de chaque manche entraîne la montée automatique.

Lorsqu'un coureur est monté de 3 en 2 et/ ou de 5 en 4 il conserve la moitié des points acquis dans son ancienne catégorie. En cas de descente il conserve les points acquis.

LES ORGANISATEURS D'UNE MANCHE DU CHALLENGE DEVRONT FOURNIR DES RÉSULTATS COMPLETS SANS EX-AEQUO. ILS DEVRONT ÊTRE TRANSMIS SOUS HUITAINE AU RESPONSABLE DU CHALLENGE.

## B- Classement

Un classement général sera établi à l'issue de chaque épreuve et publié dans BICYCLE INFO.

### 1 - CHALLENGE INDIVIDUEL

Il est attribué par catégorie de valeur et uniquement pour les 1<sup>ères</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories, les Cadets, les Minimes et les Féminines, les autres catégories faisant l'objet d'un critérium.

Pour être classé dans les Challenges ou les Critérium il faut avoir participé à au moins 2 manches.

Le classement individuel se fait par addition des points obtenus sur les trois manches.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs coureurs, sera pris en compte :

- 1 - le plus grand nombre de manches effectuées,
- 2 - le classement de la dernière manche.

Pour chaque manche l'attribution des points s'effectue de la manière suivante : 32,29,27,25,23,21,20 puis de un en un jusqu'au 25<sup>ème</sup> qui marque 2 points ; puis 1 point pour tous les autres arrivants.

### 2 - CHALLENGE REGIONAL INTER-CLUBS

Il se déroule sur chacune des manches du challenge individuel plus, éventuellement, le championnat régional contre la montre par équipes.

Les modalités d'attribution des points par manche sont :

#### a) Pour chacune des manches individuelles

- moins de 11 coureurs classés : Ils sont répartis par tiers (avec un coureur supplémentaire dans la première tranche ou dans les deux premières tranches si la division n'est pas exacte). Tous les coureurs du premier tiers marquent 3 points, ceux du 2<sup>ème</sup> tiers 2 points et ceux du 3<sup>ème</sup> tiers 1 point. Il est accordé un bonus de 2 points au premier classé et 1 point au second (sauf si ce bonus crée un écart de deux points entre deux coureurs ; dans ce cas le 1<sup>er</sup> ne marque qu'un point de bonus).

- entre 11 et 25 coureurs classés : mêmes principes de répartition mais par quarts et marquent respectivement 4,3,2,et 1 point. Bonus de 3,2 et 1 point pour les 3 premiers de la course (sauf cas particuliers évoqués ci dessus).

- plus de 25 arrivants : mêmes principes de répartition mais par cinquièmes et marquent donc respectivement 5,4,3,2 et 1 point. Bonus pour les 4 premiers arrivants 4,3,2et 1 point (sauf cas particuliers évoqués ci dessus).

#### b) Pour le championnat contre la montre par équipes

Les points seront attribués sur les classements des catégories 1-2, 3-4, 5, Cadets, Minimes : Féminines selon les principes des manches individuelles, mais les points seront multipliés par le nombre de coureurs présents au départ.

Mêmes principes également pour le bonus, mais il ne sera pas multiplié par le nombre de coureurs.

## C- Récompenses

Challenge individuel : les 3 premiers de chaque catégorie de valeur.

challenge Inter Club : une coupe aux trois premiers clubs.

## Article 20 : CHAMPIONNATS REGIONAUX

### A-Organisation

Il est organisé chaque année les championnats régionaux suivant :

- \* Route en ligne,
- \* Contre la montre individuel,
- \* Contre la montre par équipes,

Chacun de ces championnats donne lieu à un règlement spécifique et constitue également une des manches du challenge. Toutefois toutes les manches du challenge ne sont forcément des championnats régionaux.

## Article 21

Il peut être demandé une dérogation à l'un des articles du présent règlement, dès l'instant où il est formulé auprès du CRAV, au moins 2 mois avant le déroulement ou l'organisation de l'épreuve concernée. Seul le CRAV est habilité à décider d'une dérogation au présent règlement.

## REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

### PREAMBULE

Le Collectif Régional des Activités VELO est seul habilité à élaborer les règlements des championnats et à fixer la date.

Il confie l'organisation d'un championnat régional Vélo à une Commission Sportive Départementale.

Il est de la responsabilité de cette dernière de rechercher le lieu, le parcours, le club support ainsi qu'une coopération entre ses clubs pour assumer collectivement les tâches qui sont les siennes. Elles doivent communiquer au Collectif Régional les réponses qu'elles construisent aux dispositions réglementaires ci-dessous.

La Commission Sportive Départementale, avec ses clubs est la structure d'accueil du championnat : elle en est responsable de l'organisation technique et matérielle, ainsi que de sa promotion et mise en valeur.

Le Collectif Régional est responsable de l'application et du respect du règlement, ainsi que de la gestion en découlant: engagements et contrôle des engagements, attribution des dossards, récompenses, réalisation et diffusion des informations et résultats, examen des demandes particulières et éventuels litiges.

Pour chaque championnat il est élaboré un budget prévisionnel, dont la maîtrise est assurée dans l'articulation entre les structures d'accueil (club -commission départementale) et le CRAV (Collectif Régional des Activités Vélo).

Le CRAV prend en charge financièrement :

Le CRAV prend en charge financièrement :

- \* Les récompenses (maillots/médailles/coupes) }

Le CRAV commande et règle directement

- \* L'assurance organisation
- \* Les fleurs
- \* Les frais d'assistance médicale
- \* Les frais de sécurité

L'organisateur effectue les démarches de commande et réservation et le CRAV rembourse sur présentation de justificatifs dans les limites d'une enveloppe globale maximum suivantes ou dans le cadre permettant à l'organisateur de faire basculer sur un poste non prévu l'argent économisé sur un autre poste.

- \* Les fleurs: 12,20 € par bouquet
- \* Assistance médicale (protection civile, Croix rouge, Croix blanche .....)
  - 200 € la demie- journée
  - 300 € la journée
- \* Frais de sécurité (cibiste)
  - 300 € la demie- journée
  - 500 € la journée

Pour chaque championnat, il sera constitué un JURY composé OBLIGATOIREMENT d'un responsable désigné par chaque commission départementale.

LE MEMBRE DU JURY DEVRA FIGURER SUR LA FEUILLE D'ENGAGEMENT DES CLUBS DU COMITE POUR QUE CES ENGAGEMENTS PUISSENT ETRE VALIDES.

Le rôle du JURY sera de :

- \* valider les engagements,
- \* remettre les dossards et contrôler les licences,
- \* contrôler les braquets : avant et après la course,
- \* régler tous les litiges pouvant survenir sur place relatif au présent règlement.

## **A - DISPOSITIONS GENERALES**

### **ARTICLE 1 : Principes**

Les différents championnats régionaux et challenges FSGT sont réservés aux licenciés FSGT, membres d'un club affilié à la FSGT et s'étant acquitté de la cotisation régionale « Vélo » annuelle.

### **ARTICLE 2 : Engagement**

Les engagements aux différents championnats régionaux se font exclusivement par l'intermédiaire des comités départementaux et de leurs commissions départementales.

Les engagements sont à faire par les clubs à l'aide du questionnaire spécifique.

Ils doivent obligatoirement comporter: le nom et le prénom du coureur, sa date de naissance, sa catégorie d'âge, le numéro de licence FSGT et le nombre de courses disputées.

Les clubs doivent adresser leurs engagements à la commission départementale ou inter départementale dans laquelle ils exercent leur activité.

Les comités doivent valider ces engagements et LES TRANSMETTRE A LA LIGUE ILE DE FRANCE AVANT LA DATE LIMITE FIXEE CHAQUE ANNEE. La liste nominative des officiels mis à la disposition des organisateurs devra obligatoirement y être jointe.

Seuls seront pris en compte les engagements validés et adressés à la Ligue par les comités départementaux, avant la date limite des engagements, et accompagnés du montant global des droits d'engagement.

Tout engagé en retard ou sur place ne pourra participer qu'hors championnat, il n'aura accès ni aux titres, ni aux podiums.

Les comités sont donc responsables des conditions de participation énoncées.

### **ARTICLE 3 : Qualification**

Tout licencié FSGT peut participer aux courses inscrites à chacun des championnats régionaux. Mais pour concourir pour les titres et podiums, il lui faudra avoir participé :

- \* soit à la moitié des épreuves inscrites au calendrier régional officiel entre le début de saison et la dernière épreuve avant le championnat concerné (1 seule épreuve par journée de course sera prise en compte).
- \* soit à la moitié des épreuves inscrites entre la date du championnat régional de la saison précédente (ce championnat non compris) et la dernière épreuve avant le championnat concerné

NB une épreuve nocturne peut être prise en considération dans le calcul des épreuves qualificatives  
**Une épreuve officielle est une épreuve inscrite au calendrier de début de saison, ou acceptée en cours de saison par le CRAV, et qui a fait l'objet des diffusions d'annonce et de résultat dans Bicycle Infos sous les délais réglementaires.**

**REMARQUE :** Tout cas particulier ne pouvant entrer dans les différents critères de qualifications et d'engagements devra être notifié et argumenté auprès de la Ligue **AVANT LA DATE LIMITE FIXEE POUR LES ENGAGEMENTS.**

## **B - DISPOSITIONS PROPRES A CHAQUE CHAMPIONNAT REGIONAL**

### **I - Partie Championnat Régional de Vélo sur Route**

#### **Les Titres**

Les titres seront attribués par CATEGORIE D'AGE.

SAUF DEROGATION DU CRAV UN TITRE SERA ATTRIBUE CHAQUE FOIS QU'IL Y AURA DANS UNE CATEGORIE AU MOINS 10 ENGAGES ISSUS D'AU MOINS 3 COMMISSIONS DEPARTEMENTALES OU INTER DEPARTEMENTALES POUR LES MASCULINS ET 6 ENGAGEES D'AU MOINS 2 COMMISSIONS POUR LES JUNIORS, CADET(TES), MINIMES, FEMININES.

Chaque fois qu'une de ces 2 conditions ne sera pas remplie, la course concernée sera transformée en critérium, sans attribution de titre. Dans le cas d'un critérium, il n'y a plus de quotas de participation. Tout partant peut accéder au podium.

### **11 TITRES SONT DONC SUSCEPTIBLES D'ETRE ATTRIBUES**

#### **Les Récompenses**

##### Pour les courses "CHAMPIONNAT" (attribution d'un titre)

- \* Un maillot de champion et un bouquet pour le premier classé en championnat.
- \* Une médaille (Or, Argent, Bronze) à chacun des 3 premiers coureurs classés en championnat.
- \* Dans le cas où le vainqueur de la course ne concourt pas pour le titre, il lui sera remis un bouquet et une médaille.

##### Pour les courses "CRITERIUM"

- \* Un macaron spécifique et un bouquet pour le premier.
- \* Une médaille (Or, Argent, Bronze) à chacun des 3 premiers coureurs classés.
- \* Un titre de « Club champion Ile de France FSGT », remis en jeu à chaque championnat Régional SERA ATTRIBUE SUR L'ENSEMBLE DES EPREUVES INSCRITES DANS LE CHAMPIONNAT ET DES COUREURS CLASSES (le critérium 3°, 4°, 5° catégories S-V-SV-A n'étant pas pris en compte).

Les points seront attribués de la manière suivante :

1° -Moins de 11 coureurs classés: ils sont répartis par tiers (avec un coureur supplémentaire dans la première tranche ou dans les deux premières tranches si la division n'est pas exacte). Tous les coureurs du premier tiers marquent 3 points, ceux du 2ème tiers 2 points et ceux du 3ème tiers : 1 point.

Il est accordé 2 points et 1 point de bonus aux 2 premiers coureurs classés .Donc le coureur classé premier marque :  $3 + 2 = 5$  points, le deuxième :  $3 + 1 = 4$  points (sauf si ce bonus crée un écart de deux points entre deux coureurs ; dans ce cas le 1<sup>er</sup> ne marque qu'un point de bonus).

2° -Entre 11 et 20 coureurs classés : mêmes principes de répartition mais par quarts. Les coureurs marquent respectivement 4,3,2 et 1 point. Bonus pour les 3 premiers de la course 3 -2 et 1 point (sauf cas particuliers évoqués ci dessus).

3° -Plus 21 arrivants: mêmes principes de répartition mais par cinquièmes. Les coureurs marquent donc respectivement 5,4,3,2 et 1 point. Bonus pour les 4 premiers arrivants : 4,3,2 et 1 point ( sauf cas particuliers évoqués ci dessus).

Dans le cas de catégories ayant courses regroupées : c'est la classe spécifique de chaque catégorie d'âge qui est prise en compte. Si moins de 3 arrivants, seul 2 et 1 point sont attribués. En cas d'égalité absolue c'est le nombre de classés qui départagera (et si nécessaire le nombre de M/C/J qui prévaudra). Cas des non podiumables ; diviser par 2 les points.

**LA PRESENTATION DE LA LICENCE SERA EXIGEE AU MOMENT DE LA REMISE DES DOSSARDS.**

#### ● Le Règlement Technique

- \* Le changement de roue et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.
- \* Le ravitaillement sera autorisé sur tout le parcours, durant toute la durée de la course, à la condition EXPRESSE qu'il s'effectue par PIETONS et SUR LE COTE DROIT DE LA ROUTE. .
- \* TOUT COUREUR QUI PRENDRA LA ROUE D'UN COUREUR D'UNE AUTRE COURSE LE DOUBLANT SERA DECLASSE. MAIS SEULS SERONT PRIS EN CONSIDERATION LES INFRACTIONS CONSTATEES ET RAPPORTEES PAR LES COMMISSAIRES.
- \* L'appel des coureurs se fera nominativement 10 minutes avant l'heure de départ de chaque course.
- \* L'ordre des départs se fera Champion sortant, les champions départementaux, puis l'ordre du classement général issu de la dernière manche du challenge précédant le championnat et ensuite les clubs suivant l'ordre d'arrivée des inscriptions.

## II - Partie Championnat Ile de France Contre la Montre Individuel et par équipe

#### ◆ Règlement technique commun :

- \* Les départs s'effectuent toutes les minutes

- \* Les changements de roue et de vélo sont autorisés sur toute la longueur du circuit entre équipiers.
- \* Chaque équipe et chaque coureur pourra disposer d'une voiture suiveuse, mais devra fournir un commissaire qui prendra place dans le véhicule d'une autre équipe (désignation par tirage au sort).
- \* Seuls les véhicules particuliers (VP sur la carte grise) seront autorisés.
- \* Toute équipe ou tout coureur doublé(e) devra laisser un espace minimum de 10 mètres par rapport à l'équipe ou au coureur venant de la doubler.

#### ◆ Les sanctions

Le non respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur ou de l'équipe et la mise hors course du club pour le classement du challenge.

#### ◆ Championnat individuel

Il sera attribué un titre par catégorie d'âge: minimes, cadets, juniors, minimes filles, cadettes, féminines (+17 ans), espoirs, seniors, vétérans, super vétérans, anciens.

Le titre sera attribué chaque fois qu'il y aura au moins 10 engagés issus de 3 commissions pour les Masculins (à partir de Juniors inclus) et 6 engagées d'au moins 2 commissions pour les Jeunes et les Féminines. Chaque fois qu'une de ces 2 conditions ne sera pas remplie, la course concernée sera transformée en Critérium sans attribution de titre.

Les récompenses: 1 bouquet au premier et une médaille (or, argent, bronze) aux 3 premiers.

#### ◆ Championnat par équipes

Les équipes seront classées par catégorie de valeur. Elles sont composées de :

- \* 4 coureurs pour les Seniors, Vétérans, Super Vétérans, Anciens
- \* 2 coureurs pour les Minimes (M+F), Cadets (M+F), Féminines (+17 ans)

Il sera attribué un titre au classement scratch de chaque course :

- \* un bouquet à chaque coureur de l'équipe classée première
- \* 1 médaille (or, argent, bronze) à chaque coureur des 3 premières équipes classées.

Une médaille sera remise à chaque coureur de l'équipe classée première de chaque catégorie de valeur (pas de cumul possible avec le classement scratch).

Le titre sera attribué chaque fois qu'il y aura au moins 10 équipes engagées issues de 3 commissions pour les Masculins (à partir de Juniors inclus) et 6 engagées d'au moins 2 commissions pour les Jeunes et les Féminines. Chaque fois qu'une de ces 2 conditions ne sera pas remplie, la course concernée sera transformée en Critérium sans attribution de titre.

#### Règlement technique spécifique :

- \* les coureurs devront être licenciés dans le même club et porter le même maillot ,
- \* en cas de panachage, la catégorie du ou des coureur(s) la plus élevée sera prise en compte,
- \* le temps sera pris sur le troisième homme pour les équipes de 4 et sur le deuxième pour les équipes de 2.

Liste des coureurs ADULTES détenteurs de licences 2009/2010 arrêtée au 02/03



Excepté les coureurs de la Commission PHSY

Noms	Prénoms	Catégorie		Clubs	Comité
		Age	Valeur		
ABIDOS	Eddy	V	4	ES Stains	93
ACHACHE	Djamel	V		RSC Champigny	94
ALVES	Gwendoline	F/E	4	EC Morsang s/Orge	91
ANTONIUTTI	Guy	SV	5	UC de la Brie	60
ANTONIUTTI	Fabien	E	4	UC de la Brie	60
APRUZZESE	Christophe	V	4	RL Bièvroise	91
ARHLA	Lahsen	V	1	EC Noisy le Sec	93
ARLOT	Patrick	SV	4	US Bois St Denis	93
BAERT	Thierry	V	2	VC Clichy sous Bois	93
BALADIER	Grégoire	S	4	VC Châtenay-Malabry	92
BAPELLE	David	S	4	UC de la Brie	60
BARANGER	Alain	SV	4	CC Igny-Palaiseau 91	91
BARJOLIN	Fabrice	V	4	US Bois St Denis	93
BARTUCCIO	Teodoro	S	2	Drancy 93	93
BATOUFFLET	Maurice	SV	4	VC Arpajon St-Chéron Breu.	91
BAYET	Lionel	V	3	ASL Varreddes Env.	60
BERTEAUX	Jean-Luc	V	4	ES Stains	93
BERTIN	Pascal	S	3	VC Châtenay-Malabry	92
BERTINI	Claude	V	4	CC Igny-Palaiseau 91	91
BESNARD	Nicolas	J	5	UC de la Brie	60
BIEBER	Stéphanie	F/S	5	CC Rubelles	91
BIGNOLET	Cyrille	S	3	US Bois St Denis	93
BILLOT	Julien	E	4	UC Longumelloise	91
BIZIEUX	Arnaud	E	2	CC Igny-Palaiseau 91	91
BLEVINAL	Erik	SV	2	ES Stains	93
BOHEC	Etienne	S	3	RL Bièvroise	91
BOISSON	Christophe	V	5	UC de la Brie	60
BONFAND	Grégory	S	HC	CC Igny-Palaiseau 91	91
BONFAND	Kévin	E	HC	CC Igny-Palaiseau 91	91
BOSCO	Phillipe	SV	4	VC Châtenay-Malabry	92
BOTTEAU	Sébastien	S	4	EC Leuville-Brévannes	91
BOUGET	Jérémy	E	1	ES Stains	93
BOULES	Frederic	S	3	C S Villetaneuse	93
BREBANT	Adrien	S	4	VC Clichy sous Bois	93
BRISSON	Olivier	V	5	ASL Varreddes Env.	60
BRUERRE	Sébastien	S	2	UC de la Brie	60
BRUNELLE	Patrice	S	3	RL Bièvroise	91
CAO	Donovan	E	4	VC Draveil	91
CARDIS	David	S	HC	ES Stains	93
CARNAIL	Christophe	V	4	VC Villejust	91
CARON	Michaël	S	3	VC Villejust	91
CARRE	Daniel	SV	4	VC Châtenay-Malabry	92
CAZALAA	Sylvain	S	4	US Bois St Denis	93
CECATO	Alex	S	3	CC Igny-Palaiseau 91	91
CELERIEN	Cibert	V	4	VC Châtenay-Malabry	92
CHAUVIN	Dominique	V		RSC Champigny	94
CHERRIER	Jean-Pierre	V	5	UC de la Brie	60
CHEVROT	Guillaume	S	1	VC Arpajon St-Chéron Breu.	91
CIRET	Jean-Pierre	A	5	Le Provençal Cyclisme	93
CLAES	Medhi	E	4	ES Stains	93
CLEMENT	Richard	A	4	VC Châtenay-Malabry	92
COFFIN	Philippe	V	5	ASL Varreddes Env.	60

COFFRE	Jean-Yves	V	1	Guidon Provinois	60
COLLARD	Jean-Christophe	S	1	VC Arpajon St-Chéron Breu.	91
COLLIN	Laurent	SV	4	VC Arpajon St-Chéron Breu.	91
COMONT	Pascalo	V	4	Le Provençal Cyclisme	93
CORDIER	Jean-Louis	V		RSC Champigny	94
CORTADE	Jean-Claude	SV	4	VC Châtenay-Malabry	92
COUSIN	Emmanuel	J	3	VC Villejust	91
COUTURAUD	Bernard	SV	3	EC Morsang s/Orge	91
CRIERE	Patrick	SV	4	EC Noisy le Sec	93
DA SILVA	Emeric	J	4	EC Leuville-Brévannes	91
DAIRE	Francis	S	4	ASL Varredes Env.	60
DAL GENCIO	Florent	S	4	ES Stains	93
DALDON	Martine	F/S	4	VC Villebon	91
DALLE	Nicolas	V	2	Guidon Provinois	60
DAME	Damien	E	1	VC Villejust	91
DARD	Ludovic	S	1	Drancy 93	93
DE ALMEIDA	Bruno	E	2	Guidon Provinois	60
DE ALMEIDA	José-Manuel	V	3	Guidon Provinois	60
DE FARIA	Arthur	SV	1	VC Villejust	91
DECAEN	Christophe	V	5	ASL Varredes Env.	60
DEHAIS	Philippe	SV		RSC Champigny	94
DELCROS	Thierry	SV	4	US Bois St Denis	93
DELEPINE	Christophe	S	3	CC Rubelles	91
DELEPINE	Jean-Michel	S	3	CC Rubelles	91
DELEPINE	Jean-Paul	SV	5	CC Rubelles	91
DELOBEL	Anne-Marie	F/V		RSC Champigny	94
DELVAL	Alain	A	4	UC de la Brie	60
DEMARANS	François	V	2	AS Varennoise	91
DEWILDE	Philippe	SV	3	AS Varennoise	91
DIDELET	Maxime	J	4	ASL Varredes Env.	60
DIVERRES	Gilles	V	5	VC Châtenay-Malabry	92
DONATI	Jean-François	V	4	US Ris Orangis	91
DORE	Maurice	SV	3	VC Châtenay-Malabry	92
DOS REIS	William	S	3	ASL Varredes Env.	60
DOS SANTOS	Antonio	V	3	VC Villejust	91
DOS SANTOS	Philippe	V	3	VC Villejust	91
DUBOUX	Valentin	E	3	EC Juvisy Viry	91
DUFLO	Claude	A	3	Etampes Cyclisme	91
DUFOUR	Frédéric	S	5	US Ris Orangis	91
DUMONTIER	Fabien	S	5	EC Morsang s/Orge	91
DUMOULIN	Thierry	V	5	ASL Varredes Env.	60
DUPONT	Pascal	V	5	UV Ste Geneviève des Bois	91
DUTEAU	Gilles	V	3	ES Stains	93
EBRARD	Emmanuel	V	4	VC Arpajon St-Chéron Breu.	91
ETIENNE	Pierre-François	SV	5	EC Leuville-Brévannes	91
EZVAN	Paul	E	4	EC Leuville-Brévannes	91
FABIO	Eric	S	4	Le Provençal Cyclisme	93
FABRE	Christian	V	5	UC de la Brie	60
FELIXIME	Kévin	S	HC	ES Gervais Lilas	93
FELLEMAN	Daniel	SV	4	Le Provençal Cyclisme	93
FERINOUT	Fabrice	S	4	EC Morsang s/Orge	91
FERRARIS	Olivier	S	4	Le Provençal Cyclisme	93
FERRARIS	Gilbert	A	5	Le Provençal Cyclisme	93
FERREIRA	Manuel	V	2	AS Varennoise	91
FEUNTEUN	Ronan	V	4	VC Châtenay-Malabry	92
FLORELLA	Dimitri	E	2	VC Clichy sous Bois	93
FLOUZAT	Julien	S	2	EC Noisy le Sec	93
FONTCUBERTA	Pierre	E	2	ES Stains	93

FOURNET	Pascal	S	2	ASL Varreddes Env.	60
FREMONT	Claude	S	1	VC Savigny s/Orge	91
FUERTES	Jean-Marc	SV	4	VC Arpajon St-Chéron Breu.	91
GALLIOT	Daniel	A	3	EC Morsang s/Orge	91
GALLON	Alain	V	2	VC Châtenay-Malabry	92
GALON	Geoffroy	J	4	VC Draveil	91
GALVEZ	Christophe	S	3	Drancy 93	93
GAPIHAN	René	A	4	UC de la Brie	60
GARRIC	Christian	V	4	US Bois St Denis	93
GARROUSTE	Alain	SV	5	UC de la Brie	60
GATIGNON	Ronan	E	4	CC Igny-Palaiseau 91	91
GAUTHERIOT	Franck	SV	4	Le Provençal Cyclisme	93
GENDRE	Thomas	S	2	UC de la Brie	60
GENGOUL	Fred	SV	5	ES Stains	93
GILLET	Pierre	A	5	VC Villejust	91
GIORGETTI	Clément	S	4	CC Igny-Palaiseau 91	91
GOIX	Thomas	S	2	CC Igny-Palaiseau 91	91
GOMEZ DA COSTA	Daniel	SV	4	ASL Varreddes Env.	60
GREMEL	Sébastien	E	5	VC Draveil	91
GUIGUENOT	Mathieu	S	3	CC Igny-Palaiseau 91	91
GUILLEMOT	Alain	A	5	VC Villejust	91
GUILMEAU	Alain	A		RSC Champigny	94
HEBERT	Daniel	A		RSC Champigny	94
HEBERT	Arnaud	E	2	ES Stains	93
HEBERT	Jean-Luc	SV	4	ES Stains	93
HEINS	Joël	S	1	VC Arpajon St-Chéron Breu.	91
HERAIL	Julien	S	5	US Ris Orangis	91
HERVIEUX	Cécile	F/S	5	VC Draveil	91
HERVIEUX	Sylvain	S	5	VC Draveil	91
HERVIEUX	Michel	A	5	VC Draveil	91
HOLLEVILLE	Bernard	SV	4	US Bois St Denis	93
HOUDOUIN	David	S	1	VC Arpajon St-Chéron Breu.	91
ICHELMAN	Charles	V	4	Le Provençal Cyclisme	93
JEZEQUEL	Jean-Marc	SV	3	VC Villejust	91
JOSEPH	Christian	SV	5	ES Stains	93
JOUIS	Gérard	SV	4	RSC Champigny	94
JUDA	Yann	E	4	UC de la Brie	60
JUNG	Pascal	V	4	VC Clichy sous Bois	93
JUNG	Rémy	E	1	VC Clichy sous Bois	93
KARAPEDIAN	Serge	SV	5	ASL Varreddes Env.	60
KICHENIN	Franz	V	4	Le Provençal Cyclisme	93
KOWAL	Jean	V	4	VC Draveil	91
KRAUS	Daniel	SV	5	US Bois St Denis	93
LABRUYERE	Sébastien	J	4	ES Stains	93
LACORE	William	S	3	C S Villeteuse	93
LACORE	Bernard	S	3	C S Villeteuse	93
LAMY	Jérôme	S	1	ES Stains	93
LANCE	Brice	E	3	EC Noisy le Sec	93
LANDREAU	Fabrice	V	4	RSC Champigny	94
LAVERGNE	Franck	V	1	CC Igny-Palaiseau 91	91
LE CORNEC	Guy	A	5	VC Villejust	91
LE CORNEC	Irène	F/A	5	VC Villejust	91
LE MOAL	Yannick	S	3	EC Morsang s/Orge	91
LE NEUN	Claude	V	1	VC Villejust	91
LE POUL	Michaël	S	3	ES Stains	93
LEAL	Jonathan	E	3	C S Villeteuse	93
LEBON	Noël	V	5	UV Ste Geneviève des Bois	91
LECLERC	Julien	S	1	RL Bièvroise	91



LEFEVRE	Sylvain	J	4	ES Stains	93
LEFEVRE	François	V		RSC Champigny	94
LEGAC	Claude	SV	5	EC Morsang s/Orge	91
LEGER	Franck	SV	4	US Bois St Denis	93
LEGRAND	Stéphane	V	1	VC Villejust	91
LELIEVRE	Eric	V	2	CC Igny-Palaiseau 91	91
LEMAITRE	Laurent	V	3	ES Stains	93
LEMAITRE	Laurent	S	3	VC Clichy sous Bois	93
LEMALLIER	Alain	SV		RSC Champigny	94
LEMOIGNE	Eric	V	4	RSC Champigny	94
LIBESSART	Julien	J	4	ES Stains	93
LIBESSART	Séverine	Fém./J	5	ES Stains	93
LIGER	Laurent	V	1	ES Stains	93
LIGNIER	Pascal	SV	4	ASL Varreddes Env.	60
LIMPENS	Jérémy	E	4	UC de la Brie	60
LINARD	Jean-Jacques	V	4	VC Draveil	91
LOGGHE	Rodophe	S	1	VC Arpajon St-Chéron Breu.	91
LONGO	Stéphane	V	5	VC Draveil	91
LONGO	Bryan	E	3	EC Noisy le Sec	93
LOPES	Victor	SV	4	VC Arpajon St-Chéron Breu.	91
LOPES	Jérémy	E	3	VC Arpajon St-Chéron Breu.	91
LOUP	Nicolas	S		RSC Champigny	94
MACAUX	Vincent	V	4	VC Villejust	91
MAGNABOSCO	Primo	A	2	UV Ste Geneviève des Bois	91
MAHE	Christian	V	4	CC Igny-Palaiseau 91	91
MARCHADOUR	Hugo	J	4	VC Villejust	91
MARQUES	Victor	SV	5	UV Ste Geneviève des Bois	91
MARSEILLE	Vincent	S	4	VC Châtenay-Malabry	92
MARTIN	François	V	4	EC Morsang s/Orge	91
MARTIN	Jean-Luc	SV	4	RL Bievroise	91
MASSOL	Jean-Louis	V	4	ES Stains	93
MASSON	Nicolas	S	3	ASL Varreddes Env.	60
MATHE	Antony	J	4	C S Villetaneuse	93
MELO	Christian	SV	5	VC Draveil	91
METZINGER	Eric	V	5	VC Clichy sous Bois	93
MIGAIRE	Gilles	V	3	UC Longumelloise	91
MILLERO	Jean-Marc	SV	4	US Ris Orangis	91
MINOTTE	Jean-Philippe	SV	3	EC Morsang s/Orge	91
MOLINARIO	Paul	SV	4	EC Morsang s/Orge	91
MOREAU	Quentin	E	4	EC Leuville-Brévannes	91
MORVAN	Patrick	SV	4	EC Noisy le Sec	93
NOEL	Serge	S	4	AS Varennoise	91
NOGAREDE	Olivier	J	4	VC Savigny s/orge	91
NOUVET	Kévin	E	3	US Ris Orangis	91
NOUVET	Didier	S	3	US Ris Orangis	91
N'SO NSEGUE	Felipe	SV	3	EC Morsang s/Orge	91
NUMA	Lucien	SV	4	ES Stains	93
PACHOT	Stéphane	V	1	EC Morsang s/Orge	91
PAMART	Franck	J	4	ES Stains	93
PAMART	Patrick	V	4	ES Stains	93
PARDILLOS	Thierry	V	4	VC Clichy sous Bois	93
PARIS	Julien	S	2	Drancy 93	93
PASCAL	Jean-Philippe	V	1	VC Châtenay-Malabry	92
PASCOE	Leigh	A	4	VC Villejust	91
PAUTONNIEE	Patrick	V	4	ES Stains	93
PECHEUX	Richard	V	4	EC Morsang s/Orge	91
PEREIRA-MARTINS	Vincent	E	1	ES Stains	93
PEREIRA-MARTINS	Julien	S	1	ES Stains	93



PEREZ	Christophe	V	5	ASL Varreddes Env.	60
PERRICOT	Christophe	S	2	AS Varennoise	91
PERRIER	Nicolas	S	4	EC Juvisy Viry	91
PERRIN	Cyrille	S	4	Le Provençal Cyclisme	93
PICQ	Laurent	V	4	RSC Champigny	94
PIETERS	Claude	A	5	CS Bretagne Cycliste	91
PINEL	Christian	S	4	EC Juvisy Viry	91
PIZIVIN	Christian	V		RSC Champigny	94
PLOUVIEZ	Didier	V	4	EC Juvisy Viry	91
POIRIER	Patrick	SV		RSC Champigny	94
PORTIER	Eric	V	3	ASL Varreddes Env.	60
POUZADOUX	Serge	SV	4	RSC Champigny	94
PRETESEILLE	Ingrid	Fém./J	4	ES Gervais Lilas	93
PTAK	Stéphane	S	1	VC Châtenay-Malabry	92
PTAK	Didier	SV	5	VC Châtenay-Malabry	92
PTAK	Gilles	SV	5	VC Châtenay-Malabry	92
PUZENAT	Alain	S		RSC Champigny	94
RAUFASTE-TISTET	Stephan	J	3	EC Juvisy Viry	91
RAUFASTE-TISTET	Alain	V	4	EC Juvisy Viry	91
RAVIER	Jean-Pierre	A		RSC Champigny	94
REBUT	Fabrice	V	5	VC Châtenay-Malabry	92
REMY	Bertrand	S	1	Drancy 93	93
RENAULT	Philippe	S	3	EC Noisy le Sec	93
RIDEL	Jean	A	5	CC Igny-Palaiseau 91	91
RITBI	Amine	E	4	EC Noisy le Sec	93
ROBERT	Christophe	S	4	EC Leuville-Brévannes	91
ROBERT	Paul	SV	5	EC Leuville-Brévannes	91
ROBIN	Nicolas	S	3	EC Juvisy Viry	91
ROCHE	Joël	A	5	UC Longumelloise	91
RONCERAY	Jean-René	S	4	EC Juvisy Viry	91
RUSSO	Alain	SV	4	Le Provençal Cyclisme	93
SACLIER	Loïc	S	4	VC Châtenay-Malabry	92
SALMON	Philippe	V	2	US Bois St Denis	93
SAUX	Michel	A	5	VC Villebon	91
SIMON	Patrice	SV	5	ASL Varreddes Env.	60
SITAREK	Didier	SV	2	AS Varennoise	91
SKOTOWSKI	Daniel	SV	5	UV Ste Geneviève des Bois	91
SOUFFLET	Patrick	SV	5	ASL Varreddes Env.	60
SOUSA FERREIRA	Frédéric	S	4	ASL Varreddes Env.	60
STANORD	Jean-Claude	A	4	VC Arpajon St-Chéron Breu.	91
TACAIL	Hugues	S	5	US Ris Orangis	91
TAMBURRO	Bruno	V	4	CC Igny-Palaiseau 91	91
TAVARES	Teddy	J	4	C S Villetaneuse	93
TEIXEIRA	Fernando	SV	1	VC Villejust	91
TETART	Olivier	V	4	CS Bretagne Cycliste	91
TEXEIRA	Mathieu	J	4	UV Ste Geneviève des Bois	91
TILLIER	Thierry	V	4	VC Clichy sous Bois	93
TOURNEUR	Christophe	S	4	VC Draveil	91
TRIDON	Jean-Luc	SV	4	RSC Champigny	94
VACHER	Adrien	J	4	VC Draveil	91
VALOISE	Frantz	SV	4	ES Stains	93
VALOISE	Louis-Felix	V	4	Le Provençal Cyclisme	93
VASSORD	Benoît	S	1	CC Igny-Palaiseau 91	91
VENERUZ	Jean-Luc	SV	4	Drancy 93	93
VERMEULEN	Jean-Louis	V	4	UC de la Brie	60
VERNET	Philippe	V	4	US Bois St Denis	93
VILLENA	Maxime	J	4	UV Ste Geneviève des Bois	91
VILLOTEAU	Florent	V	4	US Bois St Denis	93



VINCENT	Yannick	S	4	CC Igny-Palaiseau 91	91
WALTISPERGER	Sylvain	J	3	US Ris Orangis	91
YEULLAZ	Christian	SV	4	Le Provençal Cyclisme	93
ZANON	Cyril	S	3	CC Igny-Palaiseau 91	91

**Coureurs ayant montés de catégories en cours de saison 2009 et n'ayant pas encore repris de licences**

**en 1 :**

(mi saison) Christophe Moëc et Robin Bréban (CSMC), Fernando De Oliveira et Alexandre Manique (USMG),  
(Olivier Cambert et Patrice Colas (VCASCB), Cyril Paris (Drancy 93), Jérémy Ravenel (USMT)  
(fin saison) Fabien Dèze (RO Confl.), Franck Lacaine et Gilles Rémy (USMT), Cédric Tardy (USMG),  
Loïc Lebret (CCLL), Maxime Voisin et Alexandre Leroux (CSMC), (CSMC)

**en 2 :**

(mi-saison) Arnaud Soulier (USPRC), Antoine Pili (UCG), Stéphane Carcy (VC Guyancourt)  
(fin de saison) Andy Péna (CSMC), Bruno Macé et Sébastien Liot (USMT), Jean-Claude et Alain Breure (COMB),  
Hervé Maurice (CSG Kellermann), Frédéric Boules (CS Villetaneuse)

**en 3 :**

(mi-saison) Christophe Pédron (CCIP), Pascal Caffin (EC Goussainville), Cécile Quillaq (Av Villeneuve la G.),  
Noël Barsamyan (VCCB), Michaël le Coquen (UVSGB), Olivier Geoffroy (VC Gennevilliers)  
(fin de saison) Eric Guibert (COMB), Yoann Chong-Pan (LPC), Willy Jacquet (ECD Houdan)

**en 4 :**

(mi-saison) Antoine Spézzatti (COMB), Kléber Fleury (USMT)  
(fin de saison) José Ainaga (VC Guyancourt), Albert mériadec (UC Gambais)

**Liste des coureurs JEUNES de licences 2009/2010 arrêtée au 02/03**

Noms	Prénoms	Catégorie		Clubs	Comité
		Age	Valeur		
AFFOUARD	Nicolas	C		UV Ste Geneviève des Bois	91
AMADIEU	Alexandre	C		EC Morsang s/Orge	91
AMROUCHE	Clément	C		EC Noisy le Sec	93
BERNARD	Rémi	M		UV Ste Geneviève des Bois	91
BILLOT	Bastien	M		UC Longumeau	91
BLANC	Ronan	C		C S Villetaneuse	93
BOUDARD	Kevin	C		EC Leuville-Brévannes	91
CAMPO	Rémi	M		CC Igny Palaiseau 91	91
CHAUDET	Alexandre	M		VC Draveil	91
CLUZEL	Vincent	C		VC Draveil	91
DA SILVA	Vincent	C		EC Leuville-Brévannes	91
DE ALMEIDA	André	M		Guidon Provinois	60
DELETTRE	Alexandre	M		ES Stains	93
DELHAYE	Armel	C		Guidon Provinois	60
DESGRAIS	Clement	M		VC Draveil	91
DESMIGNEUX	Florian	C		Guidon Provinois	60
DUBOUX	Alexandre	M		EC Juvisy Viry	91
DUBOUX	Quentin	M		EC Juvisy Viry	91
DUTEAU	Killian	C		ES Stains	93
ESSON	Benjamin	M		VC Clichy sous Bois	93
FILLION	Quentin	C		UC Longumeau	91
FLORELLA	Teddy	M		VC Clichy sous Bois	93
FORTANT	Frederic	C		VC Draveil	91
GALLERAND	Maxime	C		CC Igny Palaiseau 91	91
GIACCAGLIA	Stephane	C		Le Provençal Cyclisme	93
GOERGEN	Florian	C		VC Clichy sous Bois	93
GONZALEZ	Aurélien	C		Guidon Provinois	60
GUICHOU	Elian	M		US Bois St Denis	93
GUILIER	Benoit	M		EC Leuville-Brévannes	91
HALLAIS	Ludovic	C		VC Clichy sous Bois	93
JOY	Lucie	CF		VC Clichy sous Bois	93
LAARADH	Medhi	C		VC Draveil	91
LAZARDEUX	Jeffrey	C		VC Draveil	91
LONGO	Quentin	M		VC Draveil	91
MEERT	Jordan	C		ES Stains	93
METZINGER	Maxime	M		VC Clichy sous Bois	93
MICHEL	Valentin	M		UC Longumeau	91
NOUVET	Florian	C		US Ris Orangis	91
NTOLLA	Franck	C		UC de la Brie	60
OIZEL	Enzo	M		EC Morsang s/Orge	91
PECHEUX	Guillaume	M		EC Morsang s/Orge	91
PENHOAT	Thomas	M		VC Draveil	91
PERRIER	Nicolas	M		EC Morsang s/Orge	91
PINEL	Julien	M		EC Juvisy Viry	91
PLOUVIEZ	Barnabe	C		EC Juvisy Viry	91
PODVIN	Jonathan	M		VC Clichy sous Bois	93
RAUFASTE-TISTET	Guillaume	M		EC Juvisy Viry	91
RAULT	Alann	M		ES Stains	93
RICHET	Pierre-Antoine	M		UC de la Brie	60

RODRIGUES	Kevin	M	VC Clichy sous Bois	93
ROUFFIGNAC	Timote	M	VC Draveil	91
SOBRAL SOARES	Milene	F/M	UC Longumeau	91
TAMBURRO	Romain	C	CC Igny Palaiseau 91	91
TIOLLOY	Mathieu	C	VC Clichy sous Bois	93
TORLET	Brendan	C	VC Draveil	91



**91 ESSONNE**

SIGLE	NOM	PRATIQUE	NOM PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	TEL
ASV	ASSOCIATION SPORTIVE - VARENNOISE	VR	DAUMONT Norbert	65 rue Désiré Thoison	77130	CANNES-ECLUSE	
CCIP 91	CLUB CYCLISTE - IGNY PALAISEAU 91	VR ET V.T.T.	BIZIEUX Bruno <a href="mailto:bruno.bizieux@wanadoo.fr">bruno.bizieux@wanadoo.fr</a>	5, Chemin de la Pâtüre aux Eaux	91570	BIEVRES	D 01.69.41.84.87
C Y	CLUB DE L'YVETTE - SAVIGNY SUR ORGE	VR ET V.T.T.	LOUVET André <a href="mailto:cycles-louvet@wanadoo.fr">cycles-louvet@wanadoo.fr</a>	8, rue de Bellevue	91420	MORANGIS	D 01.69.34.28.22 T 01.69.96.61.16 P 06.60.89.28.22
COSRL	CLUB OMNISPORTS RENAULT - LARDY	VR ET V.T.T.	SAILLOUR Philippe	21 Bis, Grande Rue	91510	LARDY	P 06.12.43.75.21
CSBC	CYCLO SPORTIF BRETAGNE CYCLISTE	VR ET V.T.T.	TETART Olivier	6 rue Berthollet	91710	VERT LE PETIT	D 01.69.90.92.08 P 06.62.21.52.91
ECJV	ETOILE CYCLISTE - JUVISY VIRY	VELO ROUTE	PERRIER Nicolas <a href="mailto:Jigaro063@gmail.com">Jigaro063@gmail.com</a>	2 allée de St Brieux	91170	VIRY CHATILLON	D 06.61.22.86.66
ECLB	ELAN CYCLO - LEUVILLE BREVANNES	VELO ROUTE	ROBERT Paul <a href="mailto:paul.robert12@wanadoo.fr">paul.robert12@wanadoo.fr</a>	79, Avenue Kennedy	94190	VILLENEUVE ST GEORGES	D 01.43.89.20.27 T 04.56.87.30.07 P 06.80.14.15.72
ECM	ENTENTE CYCLISTE MORSANG SUR ORGE	VR ET V.T.T.	MINOTTE Jean-Philippe <a href="mailto:jpmimoto@orange.fr">jpmimoto@orange.fr</a>	78, rue Raspail	91600	SAVIGNY	D 01.69.21.10.10
EC	ETAMPES - CYCLISMES	VELO ROUTE	DUFLO Claude <a href="mailto:nicoleetclau@wanadoo.fr">nicoleetclau@wanadoo.fr</a>	11, Domaine des Capucines	91150	ETAMPES	D 01.64.94.74.59 T 01.60.80.01.46 P 06.88.32.81.24
RLB	ROUE LIBRE BIEVROISE	VELO ROUTE	BIZIEUX Pierre	70, rue de Jouy	91570	BIEVRES	<b>D 01 60 19 07 47</b>
SCA 2000	SPORT CLUB DE L'AGORA 2000 - EVRY	VR ET V.T.T.	TIJUS Max Michel <a href="mailto:maxmichel007@orange.fr">maxmichel007@orange.fr</a>	12, rue des Alouettes	91090	LISSES	D 01.60.77.44.42
UCL	UNION CYCLISTE - LONGJUMELLOISE	VELO ROUTE	ROCHE Joël <a href="mailto:roche.joel11@aliceads.fr">roche.joel11@aliceads.fr</a>	27, rue Henri Fichant	91520	EGLY	D 01.75.02.73.21 P 06.17.58.06.00
USRO	UNION SPORTIVE - RIS ORANGIS	VELO ROUTE	WALTISPERGER Hugues <a href="mailto:hugues.waltisperger@orange.fr">hugues.waltisperger@orange.fr</a>	1 Bis, rue Frédéric Sarazin	77550	REAU	P 06.12.79.66.62
UVSGB	UNION VELOCIPEDIQUE STE GENEVIEVE DES BOIS	VR ET V.T.T.	BRULARD Jacques	15, rue Henri Sellier	91700	SAINTE GENEVIEVE	D 01.60.16.18.57 P 06.11.55.40.14
VCASCB BREUILLET	VELO CLUB - ARPAJON SAINT-CHERON BREUILLET	VELO ROUTE	MENTEUR Josiane <a href="mailto:josiane.menteur@wanadoo.fr">josiane.menteur@wanadoo.fr</a>	20, Hameaux de la Corvette	91650	BREUILLET	D 01.64.58.71.65 P 06.08.27.46.64

VCD	VELO CLUB - DRAVEIL	VR ET V.T.T.	MELO Christian <a href="mailto:chmelo_91@hotmail.com">chmelo_91@hotmail.com</a>	48, rue pierre Semard	91270	VIGNEUX	D 01.69.42.64.45 P 06.12.24.06.65
VCS	VELO CLUB - SAVIGNY SUR ORGE	VELO ROUTE	NOGAREDE <a href="mailto:thierry.nogarede@orange.fr">thierry.nogarede@orange.fr</a>	13, av. du Vert Galant	91600	SAVIGNY S/O	D 01.69.96.90.63
VCVI	VELO CLUB - VILLEBON SUR YVETTE	VELO ROUTE	SAUX Michel <a href="mailto:saux.michel@free.fr">saux.michel@free.fr</a>	16, rue des cascades	91140	VILLEBON	D 01.60.14.29.56 P 06.13.29.91.54
VCV	VELO CLUB - VILLEJUST	VELO ROUTE	BESNARD Marcel <a href="mailto:marcel.besnard@orange.fr">marcel.besnard@orange.fr</a>	4, allée Airée Hauts du Parc	91470	LIMOURS	D 01.64.91.25.54 P 06.25.32.18.40

92

NOM	PRATIQUE	NOM PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	TEL
VCCM	VELO ROUTE	PTAK Marc <a href="mailto:gilles.ptak@wanadoo.fr">gilles.ptak@wanadoo.fr</a>	8 place jean allemande	92290	CHATENAY MALABRY	D 01 46 31 52 03

**92 HAUTS DE SEINE**

SIGLE	NOM	PRATIQUE	NOM PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	TEL
ASF	ASSOCIATION SPORTIVE FONTENAISIENNE	VELO ROUTE	MOUNIER Patrick <a href="mailto:Patrickmounier61@gmail.com">Patrickmounier61@gmail.com</a>	30, Rue de Verdun	92 220	BAGNEUX	D 01.46.64.47.96
CSMVG	CLUB SPORTIF MUNICIPAL VILLENEUVE LA GARENNE	VELO ROUTE	QUILLACQ Cécile <a href="mailto:cecilequillacq@yahoo.fr">cecilequillacq@yahoo.fr</a>	3,Allée de la Poste Apt n°9	77178	ST PATHUS	D.06.83.44.10.16
COMB	CLUB OMNISPORTS BAGNEUX	VELO ROUTE	BREURE Alain	5,Résidence Tournemire	91 940	LES ULIS	D.01.69.07.80.20
CSMC	CLUB SPORTIF MUNICIPAL de CLAMART	VELO ROUTE	LANGLOIS Roger <a href="mailto:rlanglois@free.fr">rlanglois@free.fr</a>	12,Rue du Quatre Septembre	91 430	IGNY	D 01.69.41.11.49
ESR	ENTENTE SPORTIVE RENAULT	VELO ROUTE	PAUL Patrice	66,Route de la Garenne	92 140	CLAMART	
VCG 92	VELO CLUB GENNEVILLOIS	VELO ROUTE	BOUQUERAND Mauricette <a href="mailto:Bouquerand@hotmail.fr">Bouquerand@hotmail.fr</a>	27,Rue du Chevreuil	92 230	GENNEVILLIE RS	D 01.40.85.82.38

**93 SEINE SAINT DENIS**



SIGLE	NOM	PRATIQUE	NOM PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	TEL
BCNLG	BICKERS CLUB DE NOISY LE GRAND	ROUTE	METCHE David <a href="mailto:ajp@cycles-ajp.net">ajp@cycles-ajp.net</a>	Place du Combat	93160	NOISY le GRAND	P 06.76.15.79.02.
D93	DRANCY 93	ROUTE	DARD Ludovic <a href="mailto:ludodard@free.fr">ludodard@free.fr</a>	62 rue roger Salengro	93140	BONDY	P 06.11.77.10.57
ECN	EC NOISY LE SEC	ROUTE	GAUTHERON Gérard <a href="mailto:gegautheron@wanadoo.fr">gegautheron@wanadoo.fr</a>	1 square Crainquebille	93130	NOISY le SEC	P 06.07.69.33.18
ESGL	ES GERVAISIENNE et LILASIENNE	ROUTE	FELIXINE Kevin <a href="mailto:kevin.fel@team-esg193.fr">kevin.fel@team-esg193.fr</a>	71 rue Saint-Denis	93100	MONTREUIL	P 06.75.06.23.46
ESS	ES STAINS	ROUTE	LAMY Daniel <a href="mailto:lamy.d@neuf.fr">lamy.d@neuf.fr</a>	87 rue de l'avenir	93240	STAINS	P 06.07.15.35.53
LPC	LE PROVENCAL CYCLISME	ROUTE	FERRARIS Gilbert <a href="mailto:larchemichel@hotmail.fr">larchemichel@hotmail.fr</a>	2 Allée Bouvreuils	93700	DRANCY	D 01.48.79.89.34
UCP	UC PIERREFFITOISE	ROUTE	DEHAYBE Daniele <a href="mailto:ucp-93@hotmail.fr">ucp-93@hotmail.fr</a>	11,rue du Bel Air	95360	MONTMAGNY	P 06.33.97.49.26
USBSD	US BOIS-SAINT-DENIS	ROUTE VTT	GARRIC Christian <a href="mailto:zentor@wanadoo.fr">zentor@wanadoo.fr</a>	14 allée du Moulin Maheux	93290	TREMNBAY en France	P 06.88.23.44.96
USMG	USM GAGNY	ROUTE VTT	LANDRAT Laurent <a href="mailto:christlaugo@aol.com">christlaugo@aol.com</a>	26 rue Roger Salengro	93140	BONDY	
VCB	VC BONDY	ROUTE	BIDEAU Vincent <a href="mailto:vincentbideau@voila.fr">vincentbideau@voila.fr</a>	8,avenue des Platanes	93140	BONDY	P 06.59.49.47.10

VCCB	VC CLICHY-SOUS-BOIS	ROUTE	JUNG Pascal <a href="mailto:pasiung29@aol.com">pasiung29@aol.com</a>	6, rue des blés d'or	77160	CHENOISE	P 06.09.66.74.57
------	---------------------	-------	---	----------------------	-------	----------	------------------

**94 VAL DE MARNE**

SIGLE	NOM	PRATIQUE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	TEL
RSCC	RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY	VELO ROUTE	FROMENT	Roger <a href="mailto:Froment.roger@wanadoo.fr">Froment.roger@wanadoo.fr</a>	8, Allée des Merisiers	94510	LA QUEUE en BRIE	

